



Communiqué de presse

Le 13 juillet 2021

Grand âge et Autonomie : l'Uniopss apporte sa contribution

Le 13 juillet, l'Uniopss publie la contribution de son réseau et l'adresse aux trois ministres concernés, Olivier Véran, Brigitte Bourguignon et Sophie Cluzel, à la DGCS et à la CNSA, ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires. Cette contribution transversale reflète les préoccupations et recommandations d'acteurs de terrain et présente les mesures nécessaires à une véritable et ambitieuse politique publique en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Amorcée en 2018 par Agnès Buzyn, alors ministre des Solidarités et de la Santé, après un fort mouvement social dans l'ensemble du secteur, la loi Grand-âge et autonomie devait représenter le marqueur social du quinquennat d'Emmanuel Macron. Devenue l'Arlésienne au fil des trois années écoulées, cette loi refait surface ces dernières semaines sous l'intitulé « Générations solidaires », sans toutefois de certitude quant à son examen par les parlementaires d'ici la fin de l'année.

Le temps n'est plus aux constats que les rapports (Libault, El Khomri, Guedj, Piveteau et Wolfrom, Denormandie et Chevalier, etc) et autres consultations ont largement documentés. Il n'est pas davantage aux comités stratégiques et au « Laroque de l'autonomie ». **Il est plus que nécessaire de passer des paroles aux actes !** Les attentes des associations de santé et de solidarité réunies au sein de l'Uniopss ainsi que celles des personnes qu'elles accompagnent sont fortes. Les seize derniers mois de crise sanitaire ont montré la suprême importance du secteur dans l'accompagnement quotidien des personnes et l'extrême engagement des professionnels.

Si la création d'une 5^e branche dédiée à l'autonomie est source d'espoirs, il est aujourd'hui indispensable d'avoir une vision d'ensemble, ambitieuse et solidaire de la société, pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Une politique publique dédiée « Grand âge et autonomie » est indispensable pour mettre en lumière et en action les points de convergence : l'attractivité des métiers, la compensation et les ressources des personnes âgées et des personnes handicapées, l'accès à la citoyenneté et la lutte contre l'isolement, la reconnaissance du statut des aidants, l'accessibilité universelle...

Pour démontrer le bien-fondé de ses positions, le réseau Uniopss publie une contribution en 5 parties et 33 fiches argumentées, adressée ce mardi 13 juillet 2021 aux trois ministres concernés, Olivier Véran, Brigitte Bourguignon et Sophie Cluzel, à la DGCS et à la CNSA, ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires. Ces propositions transversales reflètent les préoccupations et les recommandations d'acteurs de terrain et s'attachent à :

- **Soutenir la citoyenneté et les droits des personnes** (« conceptualisation d'une prestation universelle pour l'autonomie », « accompagner les personnes handicapées vieillissantes », « données de santé dans les ESMS », « harmonisation de la personne de confiance », ...) ;
- Faire des **propositions concrètes pour la gouvernance, le pilotage et l'articulation des politiques de l'autonomie** (« rénover les conférences des financeurs », « impulser la généralisation des maisons départementales pour l'autonomie » ...) ;
- **Revoir les modalités de financements** du secteur de l'aide à domicile et des EPHAD en premier lieu, **pour innover, faire évoluer et diversifier l'offre** (amélioration du statut de l'accueillant familial, habitat inclusif, aides techniques et économie circulaire ...) et **pour l'attractivité des métiers**.

Présentées sous forme de fiches, ces contributions se veulent les plus opérationnelles possible et sont faciles à traduire en mesures juridiques dans le projet de loi Générations solidaires, ex-Grand âge et Autonomie.

Contact presse :

Jérôme Voiturier

E-mail : jvoiturier@uniopss.asso.fr

À propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles. Son expertise, sa connaissance du terrain, ainsi que sa capacité d'analyse transversale des différents champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, personnes âgées, santé, enfance, famille, lutte contre l'exclusion...), font de l'Uniopss un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.